
ATELIER 10

Le partenariat pédagogique : sites et système qualifiants
(Paul LODEWICK)

Communication 10.1

« L'organisation de l'alternance au Conseil Général du Calvados »
André Quéré et Christine Resh-Domenech, Conseil Général du Calvados

**2 – Pascale Almon et Monique Collin-Vieuxbled, Conseil
Général du Calvados : « les pratiques d'accueil des
stagiaires au Conseil Général du Calvados ».**

Intervention Pascale ALMON

**Accueil collectif des assistantes sociales deuxième année
sur une circonscription d'action sociale**

Cette organisation est mise en place depuis trois années ; elle s'est affinée et transformée grâce aux observations des référents de terrain, des étudiants, et de l'IRTS.

Le projet élaboré par l'ensemble de l'équipe de circonscription, repose sur deux axes :

- **L'accueil collectif de quatre étudiants 2^{ème} année**

- **Objectifs :**

- Créer une dynamique de groupe, une émulation entre les étudiants.
- Eviter la relation duelle exclusive entre le référent professionnel et le stagiaire.

- **Un travail écrit rendu par les étudiants à l'issue de leur stage,
correspondant à une commande de l'équipe.**

-

Objectifs :

- ❑ Permettre à l'équipe d'avoir une meilleure connaissance des données du terrain. Des axes pourront être privilégiés, en fonction de besoins ou de demandes particulières.
- ❑ Mettre les stagiaires en situation professionnelle (comme une assistante sociale prenant ses fonctions.)
- ❑ Leur permettre de faire le lien avec l'apport théorique donné à l'IRTS.
- ❑ Apprendre à travailler en équipe par rapport à une commande institutionnelle ; apprendre à gérer son temps, à s'organiser, à prendre des initiatives.
- ❑ Ce travail permet également d'appréhender les différents modes de communication : à l'issue de leur stage, les étudiants présentent leur étude à l'ensemble de l'équipe en réunion de circonscription
- ❑ Travaux réalisés
 - Etude de milieu : les quatre cantons de la circonscription ;
 - Répertoire des partenaires « petite enfance » ;
 - Cette année : les besoins des personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire de la circonscription.

Stage IES objectifS du de deuxième année DEFINIS PAR L'IRTS

SAVOIR FAIRE

Développement des capacités méthodologiques, situer son action :

- dans un cadre déontologique ;
- dans des objectifs d'orientation, de prévention – d'accompagnement – de promotion ;
- utiliser la démarche méthodologique de l'intervention ;
- utiliser les techniques : d'accueil, d'entretien, des écrits, tenue des dossiers ;
- planifier son temps ;
- savoir travailler avec le secrétariat
- savoir travailler en partenariat, en équipe

- comprendre les éléments du positionnement professionnel.

SAVOIR ETRE

Développement des capacités psycho-affectives et psycho-sociales

- prolonger le travail sur les attitudes personnelles et professionnelles
- développer sa capacité à se situer, à se positionner dans la relation d'aide, au sein d'une équipe.

SAVOIR

poursuivre les apprentissages théoriques spécifiques au terrain de stage

renforcer le lien théorie/pratique.

Organisation de l'accueil DES STAGIAIRES

Un **suivi individualisé** est assuré : chaque stagiaire dispose **d'un ou de deux référent(s) professionnel(s)** intervenant auprès des pôles accueil, accompagnement ou placement familial., l'organisation du travail social en circonscription ayant évolué vers un travail en pôles d'intervention.

Ainsi cette année trois stagiaires sont positionnés sur le pôle accueil, le quatrième est à mi-temps sur le pôle accueil et à mi-temps sur le pôle placement familial. Cette organisation est revue chaque année en fonction des disponibilités des référents terrain.

Un calendrier est mis en place pour permettre également à tous les stagiaires d'avoir un temps d'observation des pratiques professionnelles **au pôle placement familial et au Centre Local d'Information et de Coordination.**

L'ensemble des stagiaires a également à intervenir auprès d'usagers **au titre de l'accompagnement.** Ce choix s'effectue en accord avec leur référent terrain. Ils assistent aux instances de passation accueil/accompagnement et sont amenés dans ce cadre à présenter des situations. Les stagiaires sont également amenés à présenter des situations en commission d'évaluation, en régulation accueil et/ou accompagnement

Les assistantes sociales non référentes et les autres professionnels de la circonscription accueillent de la même façon les stagiaires pour l'observation de situations spécifiques ou d'interventions particulières (recueil d'informations « enfants signalés », enquêtes agrément à titre non permanent et permanent, réunions d'information auprès de la population, travail collectif, ...). L'objectif est de permettre aux étudiants d'appréhender le travail social dans toute sa diversité.

Des temps de régulation collective sont organisés entre les référents professionnels, les stagiaires et le responsable de circonscription ou son adjoint, cette organisation

nécessitant pour assurer son bon fonctionnement des liaisons et des bilans réguliers.

1) **Un premier mois en circonscription**

Les étudiants appréhendent dès leur arrivée la dimension de la circonscription et son fonctionnement :

1- Dans son cadre institutionnel :

Le Conseil Général, la direction des services sociaux : organigramme et missions.

2- Dans sa spécificité :

- Organisation du travail social en circonscription ; présentation des pôles d'intervention et de leurs missions
- Le partenariat
- Situation géographique, type de population, caractéristiques
- Présentation des dispositifs d'aide
- Présentation des dispositifs d'insertion.

Organisation

Durant les quatre premières semaines, les étudiants restent basés sur le siège de la circonscription sous la tutelle du responsable de circonscription, de l'adjoint et de la secrétaire de circonscription. Ils mettent à profit ce temps pour :

- Participer à la réunion départementale de présentation du Conseil Général du Calvados et de la Direction des Services Sociaux ;
- Rencontrer les différents professionnels de l'équipe de circonscription: médecin, sage-femme, éducateurs, animatrice locale, psychologue, secrétaires, etc..
- Prendre connaissance des documents issus du Conseil Général du Calvados et de la Circonscription (procédures, conventions, protocoles...) relatifs aux différents dispositifs d'aide ;
- Visiter les centres médico-sociaux ;
- Participer à des réunions de travail :

- commissions diverses où siège le responsable de circonscription ou son adjoint (Commission d'examen des contrats d'insertion, Commissions de Fonds d'Aide aux Jeunes, etc..),
- consultation de jeunes enfants...
- Bilans et évaluations de situations : placement familial, enfance en danger....
- **Commencer la recherche spécifique qui débouchera à l'issue de leur stage sur la production écrite « commandée » par l'équipe de circonscription.**

Dès les premières semaines, il est attendu des étudiants : **dynamisme, curiosité, capacités d'organisation et d'initiative** ; c'est à eux d'organiser les différents rendez-vous et de planifier leur travail afin d'atteindre les objectifs attendus.

Les étudiants sont souvent très impatients de se trouver confrontés aux réalités du terrain ; leur demande est le plus souvent de rencontrer (enfin !) UN USAGER. Ils craignent également de « prendre du retard » en comparaison avec les stagiaires accueillis sur les autres circonscriptions et qui sont rapidement placés « en situation ».

Cette frustration est dans les faits rapidement dépassée : à chaque bilan final, nous avons pu constater que ce temps d'observation et de recherche permet aux étudiants d'être très rapidement « performants » une fois sur le terrain : bonne connaissance du terrain et de la population, de l'institution, des partenaires, des dispositifs. Ils peuvent alors sereinement travailler plus finement sur leur **positionnement professionnel et leur savoir-être.**

Accueil sur les centres médico-sociaux

Après cette période d'accueil collectif, chaque stagiaire est plus particulièrement pris en charge par un référent professionnel. L'étudiant est mis en situation professionnelle et peut vérifier l'adéquation entre son projet de formation et la réalité du service social.

Au cours du stage, le référent professionnel vise à développer les capacités et attitudes professionnelles de l'étudiant, à travers :

1. La connaissance de la population sur le territoire d'intervention plus

- particulièrement ;
2. La connaissance des domaines d'intervention du service social, dans le cadre des missions du Conseil Général ;
 3. La pratique de différents modes d'intervention et d'approche des situations ;
 4. La prise en charge effective de situations en travaillant plus précisément sur les techniques d'entretien ; l'évaluation de la demande, la pose de diagnostic, les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre et le bilan de l'action.
 5. Un travail sur l'écrit nous semble également important (exemple : compte rendus d'entretien).

Le référent professionnel se doit de porter un regard critique sur le travail de l'étudiant, afin de vérifier s'il y a bien adéquation entre les hypothèses posées, l'action menée et l'évolution de la situation

6. La pratique du travail en équipe (connaissance des partenaires, capacités à travailler en collaboration)
7. La participation à des projets de travail, élaborés sur un territoire (travail de groupe, travail auprès d'un quartier,...).

BILANS

A l'issue du premier mois, une réunion est prévue avec les référents et les stagiaires pour faire le bilan de la période de découverte.

Un bilan intermédiaire est effectué deux mois après le démarrage du stage en présence des stagiaires, des référents professionnels et du responsable de circonscription ou son adjoint. Un second temps est pris en présence du référent stage de l'IRTS.

Un bilan final est prévu en fin de stage.

Intervention de Monique Collin-Vieuxbled

Le département du Calvados, département de tourisme et d'histoire compte 651 292 habitants, 705 communes, 36 communautés de communes et 49 cantons répartis sur 5 548 Km².

Le Conseil Général du Calvados est une collectivité territoriale décentralisée qui a été confirmé, comme tous les départements français, dans son rôle de « chef de file » de l'action sociale par la deuxième vague de décentralisation et la loi du 13 août 2004. Son budget s'élève 604 millions d'euros dont près de 294 pour l'action sociale et la prévention soit environ 50 % budget total. Ce chiffre est en augmentation constante (+ 11 % en 2004).

Les missions traditionnelles des départements restent les mêmes :

La protection de l'enfance

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le département assure la gestion :

- Des aides éducatives à domicile, des aides financières et des aides familiales
- De l'accueil des enfants en famille d'accueil, en foyers de l'enfance ou dans d'autres établissements : 2 126 enfants (au 31.12.2004) sont confiés au département dont une centaine de mineurs demandeurs d'asile
- De l'adoption
- Des recueils d'informations relatives aux enfants en difficulté ou maltraités
- Du contrôle et de la tarification des établissements et des services de l'enfance.

La protection maternelle et infantile

Depuis plus de 50 ans, et à l'origine pour faire face à une forte mortalité maternelle et infantile, les départements ont toujours mis en œuvre des actions destinées à protéger et à promouvoir la santé de la famille et de l'enfant :

- Des consultations pour les femmes enceintes et les jeunes enfants
- Des bilans dans les écoles maternelles
- Des consultations, des entretiens et des informations dans les centres de planification et d'éducation familiale
- Les agréments, le suivi et la formation des assistantes maternelles à titre non permanents, l'agrément et le suivi des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Les personnes âgées

La loi de décentralisation du 13 août 2004 précise que le département coordonne les actions menées par les différents intervenants auprès des personnes âgées ; il définit les secteurs géographiques d'intervention et il détermine les modalités d'information au public. Il s'appuie notamment pour cela sur les centres d'information et de coordination (CLIC). Il y a actuellement deux CLIC labellisés sur le département et d'autres projets sont en cours.

Le Département reste le gestionnaire de l'APA dont le nombre de bénéficiaires est passé de 8 000 à l'origine à 11 330 à la fin de l'année 2004.

Le département est également chargé de la tarification et du contrôle budgétaire des établissements pour personnes âgées, et des autorisations d'ouverture ou d'extension de ces établissements.

Les personnes handicapées

Le département est chargé de la mise en œuvre des aides aux adultes handicapés soit environ 3 500 personnes :

- Instruction et suivi des demandes d'aide sociale aux personnes handicapées : hébergement en établissement, en famille d'accueil et en maison de retraite, aide ménagère, allocation compensatrice tierce personne, allocation supplémentaire pour la vie à domicile des grands handicapés physiques
- Paiement des prestations correspondantes
- Contrôle budgétaire et tarification des établissements et services, publics ou privés, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes handicapées
- Autorisation d'ouverture, d'extension et de transfert et conventionnement d'établissement d'hébergement pour personnes handicapées

En janvier 2006, une Maison départementale des personnes handicapées sera créée à Caen. Structure partenariale majoritairement départementale, elle regroupera sous un même toit et une même direction, plusieurs dispositifs d'aides aux handicapés (enfants et adultes) pour en assurer la cohérence et le développement.

Insertion et Prévention

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le département a en charge la totalité de la gestion des bénéficiaires du RMI, prestations et insertion ; concernant les prestations, une convention a été signée avec la CAF qui continue à en assurer le paiement. Le département comptait 10 223 allocataires pour 5021 contrats d'insertion au 31 décembre 2004.

La Mission Insertion Prévention du conseil général a, outre la gestion du RMI, la charge d'accompagner la mise en œuvre des dispositifs auparavant gérés en partenariat avec l'Etat (contrats de ville, fonds d'aide aux jeunes, contrat local de sécurité...) et d'initier de nouvelles actions fortes dans différents domaines :

soutien de la fonction parentale, lutte contre l'illettrisme, prévention du surendettement et de l'alcoolisme chez les jeunes.

Toutes les missions du département font régulièrement l'objet de schémas départementaux rédigés avec les institutions concernées.

Plus de 600 personnes dont 440 professionnels de terrain répartis sur 12 unités territoriales et 52 sites différents sont chargées de la mise en œuvre de ces missions.

Ces unités territoriales, les circonscriptions d'action sociale, sont composées d'équipes pluridisciplinaires regroupant des travailleurs médico-sociaux, des médecins, des psychologues et des agents administratifs. L'agglomération caennaise constitue, elle, une entité particulière compte tenu de ses problématiques spécifiques ; elle comprend trois circonscriptions dont elle coordonne l'action. Outre cette coordination elle gère, en transversalité, le CLIC, le service placement familial et le RMI de l'ensemble de l'agglomération.

En terme de chiffres les travailleurs médico-sociaux du département se répartissent globalement de la façon suivante :

- > 155 assistantes sociales
- > 45 éducateurs
- > 55 puéricultrices
- > 3 conseillères ESF

Compte tenu de leurs missions et des moyens importants déployés pour les assurer, les services sociaux du département sont devenus naturellement un pôle de formation en alternance conséquent et un partenaire privilégié des instituts de formation. A ce titre, il a été très impliqué dans la réflexion sur la réforme du diplôme d'Etat d'assistant de service social avec l'IRTS d'Hérouville.

A ce jour, les services sociaux accueillent 85 à 90 stagiaires par an, de tous horizons dont :

- une trentaine d'assistants sociaux
- une dizaine d'éducateurs
- 2 à 3 conseillers en économie sociale familiale
- des puéricultrices et des sages-femmes
- des secrétaires

- des psychologues
- des professionnels en formation initiale
- des étudiants en cycle universitaire

Dans le cadre de la réforme du diplôme d'assistant social, le Département s'est donc positionné comme site qualifiant et un projet d'accueil départemental a été élaboré.

Compte tenu de la structuration du territoire, ce projet d'accueil comporte une base commune départementale, qui reprend les grands principes de l'accueil en circonscription d'action sociale, et une déclinaison locale en fonction des problématiques spécifiques des territoires. Des outils informatiques destinés aux stagiaires tiennent compte de ces spécificités.

Ce projet d'accueil s'appuie sur la structuration actuelle des circonscriptions ; après une longue réflexion et une mise en œuvre échelonnée sur plusieurs années, toutes les circonscriptions d'action sociale du Calvados sont aujourd'hui organisées en pôles d'intervention et non plus en secteurs.

 retour

suite 